

Loi anti-dérives sectaires : à partir du 22 mai 2024, suppression de contenu et de comptes Google

écrit par Monique B | 20 avril 2024



Google se réserve le droit de prendre des mesures contre les utilisateurs qui ne respectent pas les conditions d'utilisation, allant de la suppression de contenu à la suspension ou la clôture du compte.



Google se réserve le droit de prendre des mesures contre les utilisateurs qui ne respectent pas les conditions d'utilisation, allant de la suppression de contenu à la suspension ou la clôture du compte.

Google détient 93,18 % de la recherche en ligne. Ses nouvelles conditions de censure – pardon, ses nouvelles conditions d'utilisation – impliquent donc d'énormes répercussions dans toute l'Europe. À partir du 22 mai 2024, juste pendant la campagne des élections européennes – comme c'est bizarre ! – Google vous prévient : « [...] **si vous enfreignez nos conditions d'utilisation, nos recours ne se limitent pas à la suspension ou à la résiliation de votre accès aux services, mais peuvent inclure d'autres réparations en vertu de la loi applicable [...]** ».

Google sait ce qui est bon pour vous

« Nous poursuivons un programme d'études rigoureux sur les produits. Par conséquent, avant de modifier un service ou de ne plus le proposer, nous examinons attentivement vos centres d'intérêt en tant qu'utilisateur, vos attentes raisonnables, ainsi que leur impact potentiel sur vous et autrui. Nous ne modifions des services ou cessons de les proposer que pour de bonnes raisons. »

D'ailleurs c'est ça ou rien : « Si vous n'acceptez pas ces

nouvelles conditions, supprimez vos contenus et cessez toute utilisation de nos services. Vous pouvez également mettre un terme à votre relation avec nous à tout moment en clôturant votre compte Google. » Et la menace se termine par : « *Merci d'utiliser les services Google !* » Rompez !

Les sectes, c'est vous, les haineux

La loi [« contre les dérives sectaires »](#) vise à « **imposer aux fournisseurs d'accès à internet (FAI) et aux hébergeurs de contenus en ligne** de concourir à la lutte contre les abus de faiblesse et au délit de sujétion, à l'instar de ce qu'il leur est déjà imposé pour lutter contre le harcèlement scolaire ou moral ou encore la provocation à la haine. » Google se plie donc à la nouvelle législation.

Qualifié de [charlatan](#) par Olivier Véran, le Pr Didier Raoult est une des premières cibles de la loi anti-dérives sectaires qui vise, entre autres, les professionnels de santé [« déviants »](#). Les députés n'étaient pas nombreux le jour du vote de la loi. Alors, qui s'y est vraiment intéressé ? qui l'a rédigée et finalement qui a édicté les nouvelles conditions de Google ? Peut-être McKinsey, mais sans aucun doute la secte Pfizer, Rockefeller, JPMorgan, Rothschild, Vanguard, BlackRock & Cie. Alors Google serait victime d'une conspiration sectaire ? Non, car [Google appartient](#) à ceux qui sont à l'origine de cette loi. Il en est donc un des responsables. Très officiellement, Google vous prévient : à partir du 22 mai 2024, désormais, la secte, c'est vous ! Et votez bien !

par [Jacqueline](#)

<https://lemediaen442.fr/loi-anti-derives-sectaires-a-partir-du-22-mai-2024-suppression-de-contenu-et-de-comptes-google/>